

Page: 1/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.
- · Code du produit: 101230, 101231, 101232, 101233, 101234, 101235, 478383, 478390, 478406
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Vernis
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

European Aerosols GmbH\*

Kurt Vogelsang Strasse 6

D-74855 Haßmersheim

Tel.: +49 (0) 6266 750

e-mail: sds-de@european-aerosols.com

- \*Anciennement connu sous le nom de Motip Dupli GmbH
- · Service chargé des renseignements: Département Sécurité Produit
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

*Tel.*:+49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245 Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Page: 2/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

2 GHS0

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49  CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29  Plam. Liq. 2, H225 EUH066  12,5-<20 Flam. Liq. 3, H226 ISTOT SE 3, H336 EUH066	· Composants dangereux:		
EINECS: 204-658-1	EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8	<ul> <li>Flam. Liq. 2, H225</li> <li>Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336</li> </ul>	25-<50%
EINECS: 204-065-8	EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1	(h) Flam. Liq. 3, H226 (h) STOT SE 3, H336	12,5-<20%
Reg.nr.: 01-2119472128-37	EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8	♦ Flam. Gas 1A, H220	12,5-<20%

c page

Page: 3/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

		uite de la page
EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))	5-<10%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane & Carc. 2, H351	2,5-<5%
CAS: 9004-70-0	nitrate de cellulose Expl. 1.1, H201	2,5-<5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))	<2,5%
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène  Flam. Liq. 3, H226  STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304  Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<2,5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  Flam. Liq. 3, H226  STOT SE 3, H336	<2,5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319  Limite de concentration spécifique:  Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	<2,5%

· Indications complémentaires:

xylène: Contient éthylbenzène CAS 100-41-4

CAS 9004-70-0: CLP Note T

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page: 4/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- $\cdot$  7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 67-64-1 acétone

VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

#### 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

(suite page 5)

Page : 5/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

115-10-6 ox	vde de din	néthyle (suite de la pag
	-	terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm
		1% butadiène (203-450-8))
		terme: 1900 mg/m³, 800 ppm
13463-67-7		
	-	terme: 10 mg/m³
C2		
xylène		
		tanée: 442 mg/m³, 100 ppm
		terme: 221 mg/m³, 50 ppm
-	-	tration percutanée
		-méthoxy-1-méthyléthyle
		tanée: 550 mg/m³, 100 ppm terme: 275 mg/m³, 50 ppm
		tration percutanée
64-17-5 éth	•	-
VLEP Vale	ur momen	tanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Vale	ur à long t	terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
DNEL		
67-64-1 acé	tone	
Oral	DNEL 62	2 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Dermique	DNEL 62	2 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
	DNEL 18	86 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
Inhalatoire	DNEL 24	420 mg/m3 (Worker, acute local)
	DNEL 12	210 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
		00 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
	DNEL 60	) mg/m3
123-86-4 ac	étate de n	-butyle
Oral	DNEL 2	mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
	DNEL 2	mg/kg /per day (Consumer, acute systemic)
Dermique	DNEL 11	l mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
	DNEL 11	l mg/kg /per day (Worker, acute systemic)
	DNEL 6	mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
	DNEL 6	mg/kg /per day (Consumer, acute systemic)
In hala to ire	DNEL 30	00 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
	DNEL 60	00 mg/m3 (Worker, acute systemic)
	DNEL 30	00 mg/m3 (Worker, longterm local)
	DNEL 60	00 mg/m3 (Worker, acute local)
	DNEL 35	5,7 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
	DNEL 30	00 mg/m3 (Consumer; acute systemic)
	DNEL 35	5,7 mg/m3 (Consumer, longterm local)
xylène		
Oral	DNEL 1,	6 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Dermique	DNEL 18	80 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
In hala to ire	DNEL 21	11 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
	DNEL 22	21 mg/m3 (Worker, longterm local)
	DNFI 44	42 mg/m3 (Worker, acute systemic)

Page : 6/13

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

	DMEI	(suite de la pa
		289 mg/m3 (Worker, acute local)
		14,8 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
		260 mg/m3 (Consumer; acute systemic)
		65,3 mg/m3 (Consumer, longterm local)
100 (5 (		260 mg/m3 (Consumer, acute local)
		e 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Dermique		796 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
		320 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Inhalatoire		275 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
		33 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
64-17-5 éth		
		87 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Dermique		343 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
		206 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Inhalatoire		950 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
		1900 mg/m3 (Worker, acute local)
		114 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
	DNEL	950 mg/m3 (Consumer, acute local)
· PNEC		
67-64-1 acé	tone	
PNEC 10,6	mg/l (I	Freshwater)
PNEC 1,06	mg/l (S	Geawater)
PNEC 21 n	ig/l (Sp	oradic release)
PNEC 100 mg/l (Sewage treatment plant)		
PNEC 30,4 mg/kg (Freshwater sediment)		
PNEC 3,04 mg/kg (Seawater sediment)		
PNEC 29,5	mg/kg	(Soil)
123-86-4 ac	étate de	e n-butyle
PNEC 0,18	mg/l (I	Freshwater)
PNEC 0,018 mg/l (Seawater)		
PNEC 0,36	mg/l (S	Sporadic release)
PNEC 35,6 mg/l (Sewage treatment plant)		
PNEC 0,981 mg/kg (Freshwater sediment)		
PNEC 0,0981 mg/kg (Seawater sediment)		
PNEC 0,0903 mg/kg (Soil)		
108-65-6 ac	étate de	e 2-méthoxy-1-méthyléthyle
PNEC 0,63	5 mg/l (	(Freshwater)
PNEC 0,06	4 mg/l (	(Seawater)
PNEC 100	mg/l (S	ewage treatment plant)
PNEC 3,29 mg/kg (Freshwater sediment)		
PNEC 0,329 mg/kg (Seawater sediment)		
PNEC 0,29		
64-17-5 éth		
PNEC 0,96	mg/l (I	Freshwater)
PNEC 0,79 mg/l (Seawater)		
PNEC 2,75 mg/l (Sporadic release)		

Page: 7/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 6)

PNEC 580 mg/l (Sewage treatment plant)
PNEC 3,6 mg/kg (Freshwater sediment)
PNEC 2,9 mg/kg (Seawater sediment)
PNEC 0,63 mg/kg (Soil)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P3

· Protection des mains:



Gants de protection

#### · Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Comme mesure de protection, nous recommandons que les utilisateurs et les personnes responsables de la sécurité du travail présupposent une durée de résistance aux solvants de 42 heures. Si l'on examine les données au chapitre 3 de cette fiche de données de sécurité, on peut présupposer une durée de résistance plus longue dans certains cas.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · État physique Aérosol
- · Couleur: Selon désignation produit

(suite page 8)

Page: 8/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 7) · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol. · Inflammabilité Non applicable. · Limites inférieure et supérieure d'explosion · Inférieure: 1,2 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle) · Supérieure: 26,2 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle) · Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol. · Température d'auto-inflammation 240 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle) Non déterminé. · Température de décomposition:  $\cdot pH$ Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau). · Viscosité: · Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé. · Solubilité · l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 4000 hPa (115-10-6 oxyde de diméthyle) · Pression de vapeur à 50 °C: 828 hPa · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C:  $0.8 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur: · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: Aérosol · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité Non déterminé. · Propriétés explosives: · Teneur en solvants: 82,3 % · Solvants organiques:  $\cdot VOC(CE)$ 658,5 g/l 82,31 % · CE-COV % · Teneur en substances solides: 16,6 % · Changement d'état Non applicable. · Taux d'évaporation: · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

Page: 9/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 8)

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

- néant
- · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- · Explosibles désensibilisés

néan

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
67-64-1 acé	67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>15800 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	76 mg/l (rat)	
123-86-4 ac	étate de n-b	butyle	
Oral	LD50	10800 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>17600 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>21 mg/m3 (rat)	
xylène			
Oral	LD50	3523 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	29000 mg/m3 (rat)	
108-65-6 ac	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8530 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>10000 mg/m3 (rat)	
64-17-5 éth	anol		
Oral	LD50	10470 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	120 mg/l (rat)	

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effet d'irritation.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun effet de sensibilisation connu.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Page: 10/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 9)

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponible

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12 1 Toxicité

· 12.1 Toxicité						
· Toxicité aqu	· Toxicité aquatique:					
67-64-1 acét	67-64-1 acétone					
LC50/96h	8300 mg/l (fish)					
EC50/96h	7200 mg/l (algae)					
LC50 / 48 h	8450 mg/l (crustacean (water flea))					
115-10-6 ox	yde de diméthyle					
EC50 / 96 h	155 mg/l (algae)					
LC50 / 48 h	>4000 mg/l (daphnia magna)					
LC50 / 96 h	>4000 mg/l (fish)					
xylène						
EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)					
LC50 / 96 h	13,5 mg/l (fish)					
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle						
EC50 / 48 h	>500 mg/l (daphnia magna)					
LC50 / 96 h	100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)					
64-17-5 étha	64-17-5 éthanol					
LC50/96h	13000 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)					
EC50 / 48 h	12900 mg/l (algae)					
LC50 / 48 h	12340 mg/l (daphnia magna)					

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

FR

Page: 11/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 10)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets					
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses				
15 01 04	emballages métalliques				
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus				

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14	4: Information	ns relatives au	i transport
It C D It I C D I	I III OI III WOOD		viculopoit

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class
 · Label
 2.1 Gaz.
 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· No EMS: F-D,S-U

(suite page 12)

Page: 12/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

	(suite de la page 11)
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:
· Segregation Code	Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformémen instruments de l'OMI	nt aux Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	IL C. I. Fo
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
· Catégorie de transport	Non autorisé en tant que quantité exceptée 2
· Code de restriction en tunnels	D D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tableau des maladies professionnelles n°4 bis

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FF

Page: 13/13

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 13.09.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR Heizkörperlack (Profi) sdgl.

(suite de la page 12)

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H201 Explosif; danger d'explosion en masse.
- H220Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · Numéro de la version précédente: 3

#### · Acronvmes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Expl. 1.1: Explosibles - Division 1.1

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente